



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3586

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3586

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions aux associations et structures intervenant dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance et de la famille - Année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Prévention et protection de l'enfance

A - Subventions auprès des associations intervenant dans le champ de la prévention et la protection de l'enfance (hors centres sociaux et MJC)

1° - Actions visant à favoriser l'accès aux loisirs des enfants et des familles les plus en difficultés

a) - Dispositif Vacances familles solidarité (VFS)

Contexte

Le dispositif VFS est un dispositif partenarial entre la Métropole de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF du Rhône) qui s'inscrit dans le champ du soutien à la parentalité.

Objectifs

Cette action vise à rompre l'isolement des familles les plus vulnérables et à favoriser le départ en vacances des enfants avec leurs parents.

À l'échelle des territoires, c'est aussi un outil collaboratif d'animation du lien social et familial, par l'organisation de sorties et de séjours familiaux dont les porteurs de projets sont les centres sociaux ou des associations à vocation solidaire et sociale (Secours populaire, Secours catholique, Foyer Notre Dame des sans abri).

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

Le bilan des actions menées en 2018 s'établit de la manière suivante :

- sur les 569 projets reçus (580 en 2017, 607 en 2016 et 590 en 2015), 495 ont été réalisés et financés, 9 ont été refusés et 64 projets ont été annulés par les porteurs de projets. Il est noté un maintien du nombre de projets financés avec une augmentation des séjours en famille pour les plus démunis,

- 4 725 familles de la Métropole ont bénéficié en 2018 de ces actions (4 696 en 2017), avec une augmentation des séjours en week-end, ce qui correspond à la tendance actuelle : les séjours courts sont appréciés avec une proportion de 23 % de familles monoparentales.

Types de projets réalisés

- 339 sorties à la journée,
- 21 week-ends,
- 130 départs individuels,
- 5 séjours communs.

En 2018, l'enveloppe globale dédiée au financement de ce dispositif était de 342 750 €, la Métropole a participé à hauteur de 61 860 € soit 18 % du budget.

Programme d'actions pour 2019

Le comité de pilotage composé des représentants de la direction de la prévention et de la protection de l'enfance (DPPE) de la Métropole, du Département du Rhône et du correspondant CAF du dispositif VFS a validé la reconduction des objectifs visés.

L'enveloppe financière de la CAF reste identique à celle de 2018 soit 275 000 €. Le montant de l'action VFS est fixé en fonction de la subvention attribuée par les autres financeurs (Département du Rhône et Métropole).

Pour 2019, le programme d'actions prévisionnel du dispositif VFS s'élève à 342 750 €. Il est proposé une participation de la Métropole de 61 860 €, identique à celle de 2018 soit 18 % du budget de l'action

b) - Association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR)

Contexte

L'ADTR propose des vacances et des accueils en week-end, dans un contexte familial et rural, à des enfants de 4 à 17 ans. Ils sont confiés par leurs parents ou par la personne physique ou morale qui en a la charge, y compris des enfants bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance de la Métropole.

Les familles accueillantes affiliées à l'ADTR le sont après vérification des conditions d'accueil, matérielles, sanitaires, morales et éducatives et après examen par la commission interne de l'ADTR du projet d'accueil du candidat. Les séjours pour mineurs sont encadrés par les dispositions de l'article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles.

Les enfants et jeunes mineurs sont orientés soit par les Maisons de la Métropole (MDM), soit par les maisons d'enfants à caractère social (MECS) avec l'accord du chef de service enfance et celui des parents. L'ADTR leur propose 2 types d'accueil :

- les gîtes de petite taille qui accueillent peu d'enfants, de 1 à 4 enfants, souvent de la même fratrie, orientés par les services sociaux,
- les grands gîtes qui accueillent 12 à 14 enfants, avec 2 animateurs et un directeur, avec une volonté de mixité sociale et culturelle des enfants.

Le dispositif est constitué d'un réseau de 15 gîtes d'enfants pour 94 lits situés sur le département du Rhône.

Objectifs

Le partenariat développé entre la Métropole et l'ADTR participe au dispositif de protection de l'enfance :

- il favorise le départ en week-end et en vacances de mineurs accueillis en MECS : séjours de 3 semaines en petits gîtes (2 à 4 enfants) et séjours de 1 semaine à 15 jours pour les grands gîtes (jusqu'à 14 enfants),
- il participe au soutien des familles bénéficiaires d'un accompagnement social et/ou d'une mesure d'action éducative administrative (AEA) ou d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO),
- il répond à une situation d'urgence lors d'une fermeture de MECS.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

En 2018, 103 enfants bénéficiaires de la protection de l'enfance de la Métropole ont été accueillis en séjours week-end ou durant les vacances scolaires, soit 48,8 % des enfants accueillis, domiciliés dans la Métropole. Au total 211 enfants habitant la Métropole ont bénéficié des séjours de vacances.

La prestation de l'ADTR répond au besoin d'accueil relais individualisé sur des temps de week-end et de vacances scolaires pour des enfants de la protection de l'enfance.

La Métropole a participé à hauteur de 5 700 € en 2018 soit 32 % du budget de l'action.

Programme d'actions pour 2019

Pour 2019, le programme prévisionnel d'actions de l'ADTR s'élève à 16 226 €. Il est proposé une participation de la Métropole à hauteur de 5 700 €, soit 35,1 % du budget.

c) - Fondation AJD - Maurice Gounon service vacances

Contexte

La Fondation AJD - Maurice Gounon service vacances organise des séjours de vacances pendant les périodes d'hiver, de printemps et d'été à destination d'enfants et d'adolescents âgés de 6 à 17 ans en situation de précarité. Le partenariat avec les services sociaux territorialisés de la collectivité existe depuis 1997.

La Fondation associe pleinement les parents aux départs des enfants. Le coût des séjours est modéré, le contenu est volontairement non consumériste. Le taux d'encadrement soutenu (1 adulte pour 3,8 enfants en moyenne) et l'expérience des animateurs permettent l'accueil d'enfants et d'adolescents fragilisés.

Objectifs

Le but est de permettre à des enfants issus de familles en situation de précarité, en difficulté sociale et éducative, de partir en vacances.

La Fondation participe aux missions de protection de l'enfance et contribue à prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

Durant l'année 2018, le service vacances a organisé 8 séjours qui ont accueillis 115 enfants âgés de 4 à 16 ans pour une durée de 8 à 14 jours.

Pour ce qui est des familles pendant la période estivale, 3 séjours de 8 jours ont été mis en place et 3 séjours de courte durée ont aussi été organisés (printemps-automne et Noël). 4 journées récréatives et culturelles ont également été programmées ce qui représente en tout : 57 ménages dont 132 enfants et 69 adultes.

90 % des enfants ayant pris part à ces séjours sont domiciliés sur le territoire de la Métropole, ce qui représente 145 enfants dont 110 en été.

La Fondation accueille majoritairement des enfants issus de familles en situation de précarité : un tiers des familles précaires est salariée, 69 % des enfants sont issus de familles monoparentales, 76 % des familles bénéficient des aides aux temps libres de la CAF (69,5 % en 2017).

90 % des inscriptions sont réalisées par le biais de travailleurs sociaux des MDM, de l'Union départementale des associations familiales (UDAF), des associations scolaires et des structures associatives.

La Fondation vient ainsi en soutien aux familles qui bénéficient d'une mesure d'AEA, soit 49 enfants concernés.

La Fondation supporte une perte sur fonds propres d'un total de 74 463 € (95 000 € en 2017), soit 20,5 % du financement du service vacances.

En 2018, le budget du service AJD vacances était de 363 098 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 76 350 €, soit 21 % du budget.

D'autre part, les familles ont participé à hauteur de 16 736 €, soit 19 % du coût total des séjours. L'utilisation des bons CAF, pour un montant de 13 854 € (23 237 € en 2017), est en diminution. Les familles les plus en difficulté bénéficient d'aides spécifiques de divers organismes (Centres communaux d'action sociale-CCAS/Réussite Educatives, etc.) pour un montant total de 15 178 €.

Programme d'actions pour 2019

15 séjours enfants et familiaux sont programmés dont un intergénérationnel.

Pour l'année à venir, le service vacances souhaite proposer :

- la reconduction d'un séjour intergénérationnel en collaboration avec Les petits Frères des Pauvres.
- l'accompagnement de quelques familles pour un départ en autonomie,
- le développement de séjours thématiques pour les enfants et les adolescents (séjour maternel, expression vocale, découverte des métiers de secours et de sécurité.),
- la mise en place d'un séjour de répit parental,
- le développement des journées récréatives et culturelles (1 par mois),
- la poursuite des séjours familiaux de courte durée.

La prévention précoce, par le biais du loisir sera encore en 2019 au cœur des interventions du service Vacances.

Pour 2019, le programme prévisionnel d'actions du service "AJD Vacances" s'élève à 225 219 € (frais administratifs compris). Il est proposé une participation de la Métropole identique à celle de l'an dernier soit 76 350 € soit 33.9 % du budget, pour l'aide au développement des séjours pour les mineurs les plus défavorisés.

2° - Actions en faveur des associations œuvrant auprès des publics spécifiques

a) - Fondation AJD Maurice Gounon - Cellule d'activités de la prévention spécialisée (CAPS)

Contexte

La CAPS est un dispositif de chantiers éducatifs à destination des jeunes issus de quartiers politiques de la ville, en relation avec les éducateurs de prévention spécialisée (AJD, Sauvegarde 69, SLEA, Métropole).

La Fondation AJD - Maurice Gounon souhaite confirmer son engagement dans l'éducation de la jeunesse, en développant des outils éducatifs adaptés aux jeunes les plus en difficulté, notamment les jeunes confrontés à l'échec scolaire et en situation de marginalisation.

Les équipes de prévention spécialisée, métropolitaines et des services associatifs habilités, prennent appui sur les activités de la cellule des AJD.

Objectifs

Le projet de la cellule d'activités de la prévention spécialisée réside dans l'accueil de jeunes en grandes difficultés (faible niveau scolaire et sans qualification) issus des quartiers politiques de la ville ou en veille active, repérés par les éducateurs de rue.

Les jeunes qui sont employés, le sont sous contrats d'usage portés par l'association intermédiaire de prévention spécialisée (AIDPS) et rémunérés sur la base du SMIC pour une durée de 1 à 2 semaines. Il s'agit de leur permettre de retrouver une posture favorable aux apprentissages, au retour à la formation qualifiante et/ou à l'emploi pour les majeurs.

La Fondation AJD - CAPS organise 3 types d'activités :

- atelier vélo AJD cycles pour les 16-18 ans et actions de prévention du décrochage scolaire avec les collégiens :
 - . la CAPS, depuis plusieurs années, expérimente des actions de prévention de décrochage scolaire avec les collèges d'Irigny et de Saint Genis Laval, en direction des jeunes de 4^e et de 3^e marqués par un fort absentéisme et un désintérêt pour les apprentissages scolaires,
 - . une équipe de professionnels entoure ces jeunes : un référent éducatif accompagne le jeune tout au long du projet, un éducateur technique encadre la réalisation des travaux et une coordinatrice assure le suivi administratif et la relation avec les différents opérateurs,
 - . à partir de son atelier "AJD Cycles", la CAPS propose aux jeunes déscolarisés et en risque de marginalisation, de vivre une expérience de travail rémunérée d'une durée de 2 semaines, à raison de 27h par semaine. Cette expérience se conclue par un bilan et une évaluation de la participation du jeune en présence de l'équipe éducative,
 - . en 2018, 30 jeunes présentés par les différents services de prévention spécialisée de la métropole ont été accueillis,
 - . cette année, la CAPS a diversifié les actions éducatives menées par l'atelier "AJD Cycles" afin de répondre au phénomène grandissant du décrochage scolaire précoce. En association avec les éducateurs de rue et les collèges, la CAPS a reçu 18 collégiens en risque de décrochage avec des comportements inadaptés à la vie scolaire. Ces jeunes ont été pris en charge dans l'atelier AJD Cycles durant une semaine selon un programme individualisé en accord avec le collège et leur famille ;

- atelier peinture "Pro-Chantier" pour les plus de 18 ans :

- . en partenariat avec les différents bailleurs sociaux de la Métropole, l'atelier "Pro-Chantier" de la CAPS a intégré 3 jeunes de 18-21 ans sur le premier trimestre. Cette activité s'adresse à des jeunes, qui rencontrent de réelles difficultés d'accès à l'emploi et qui refusent momentanément toute formation. Il s'agit de leurs proposer un travail rémunéré et de les mobiliser sur un projet professionnel personnalisé. Ces chantiers sont réalisés sur l'agglomération lyonnaise et sont encadrés par un éducateur technique. En raison de l'absence pour longue maladie de ce dernier, cette activité a été mise en veille à compter du second trimestre.
- . tout au long de l'année et particulièrement durant les vacances scolaires, en journée ou demi-journée, des actions éducatives encadrées par les éducateurs de prévention et soutenues par l'équipe technique sont proposées à 66 jeunes élèves de 14-21 ans. L'objectif est de renforcer la socialisation et l'apprentissage des règles de vie en collectivité chez les jeunes et de soutenir des projets individuels.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

En 2018, la CAPS a accompagné 126 jeunes de 16 à 21 ans (184 en 2017), sortis prématurément du système scolaire et sans qualification, à travers une expérience éducative et professionnelle en valorisant la mobilité, la citoyenneté et l'expérience de vie en groupe.

Tous les jeunes accueillis à la CAPS perçoivent soit une rémunération par contrat de travail AIDPS, soit une gratification selon le projet et l'âge du jeune.

En 2018, le montant de la subvention accordée par la Métropole était de 90 000 €, soit 41,9 % du budget total de l'action établi à 214 767 €.

Programme d'actions pour 2019

Les ateliers de la CAPS sont repérés comme une véritable ressource pour les éducateurs et les partenaires. Le succès rencontré auprès des collèges, a conduit à l'élaboration d'une convention avec l'Académie de Lyon et le service de prévention AJD afin de développer et intensifier au sein des collèges la réponse en direction des jeunes collégiens en risque de décrochage scolaire.

Au vu de l'intérêt de ces différents ateliers offrant une réponse concrète et durable à des jeunes en risque de rupture sociale, il est important de renforcer l'intervention de la CAPS de façon pérenne.

Il est donc proposé pour 2019, une contribution à ce dispositif pour un montant de 90 000 €, soit de 41,9 % du budget total de 214 766 €.

b) - Forum Réfugiés - COSIContexte

L'association se propose dans la convention de partenariat avec la Métropole :

- d'informer et conseiller les professionnels de la Métropole,
- d'accompagner les mineurs non accompagnés (MNA) dans la réalisation d'un diagnostic individuel pour chaque jeune pouvant relever de la demande d'asile et réaliser un accompagnement rapproché pour tous les mineurs demandant le droit d'asile (108 suivis en 2018),
- d'accompagner les jeunes majeurs en demande d'asile (priorisation à l'entrée en CADA et programme Accelair pour l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale).

L'association travaille en partenariat avec la mission d'évaluation et d'orientation des mineurs isolés étrangers (MEOMIE) (formation, orientation et suivi des jeunes) et les Maisons de la Métropole.

Objectifs

Dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, Forum Réfugiés-Cosi met en œuvre des actions pour répondre aux besoins des publics spécifiques reçus en MDM et à la MEOMIE de la DPPE, ainsi qu'aux besoins d'information et de formation des professionnels de terrain.

Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2018

En étroite collaboration avec la MEOMIE et les MDM, l'association accompagne les mineurs par la réalisation d'un diagnostic individuel, afin d'évaluer leur situation administrative et les perspectives de régularisation à leur majorité.

L'association effectue un accompagnement rapproché pour les mineurs qui effectuent une demande d'asile.

Elle offre aux professionnels de la MEOMIE et des MDM la possibilité de se former et de s'informer sur les droits des étrangers par des interventions sur site et par l'accès à des modules de formation.

Enfin, elle apporte un conseil technique sur les situations juridiques et administratives complexes.

Elle participe au dispositif "d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile" en lien avec la Métropole et la Préfecture, en favorisant leur accès aux droits et aux dispositifs de droits communs.

83 jeunes ont bénéficié d'un diagnostic administratif durant l'année 2018. 62 jeunes ont ensuite bénéficié d'un suivi rapproché dans le cadre de leur démarche de demande d'asile.

Des professionnels de la Métropole ont bénéficié de deux journées de formation dans le cadre du projet européen Uprights, sur la représentation légale des MNA.

L'association a répondu à près de 119 sollicitations de la MEOMIE, des MDM et des établissements du dispositif d'accueil de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). La majorité des demandes traitées portait sur l'asile et les droits afférents.

Programme d'actions pour 2019 et plan de financement prévisionnel

L'association a présenté en 2019 une demande de 49 160 € pour poursuivre ses actions dont la Métropole est le seul financeur.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 25 200 €, identique à l'an dernier, dans le cadre :

- de son travail d'accompagnement des MNA dans leur demande d'asile,
- de sa participation au dispositif d'hébergement des jeunes majeurs en demande d'asile en lien avec la Métropole et la Préfecture,
- de son offre de formation sur les droits des étrangers ouverte aux professionnels de la MEOMIE et des MDM.

c) - Les Jeunes ambassadeurs du défenseur des droits auprès des enfants (JADE) en lien avec l'association Unis-Cité

Contexte

Dans le cadre de son activité, l'association Unis-Cité recrute des jeunes en "service civique".

Une convention nationale de partenariat est établie entre le Défenseur des droits, Unis-Cité et la Métropole. En quatre années d'intervention, les 16 JADE qui sont intervenus sur le territoire de la Métropole ont pu sensibiliser près de 11 000 enfants et jeunes.

Objectifs

L'objectif est de poursuivre la collaboration avec Unis-Cité et le Défenseur des droits pour promouvoir les actions des JADE.

Quatre jeunes en service civique sont missionnés pour promouvoir les droits de l'enfant, le droit à la non-discrimination ainsi que le rôle du Défenseur des droits. Ils sont présents au sein de collèges, de centres d'apprentissage, de foyers de l'ASE et d'hôpitaux durant l'année scolaire. Pour mener à bien leur mission, ces "jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants" bénéficieront de l'appui des 3 parties signataires :

- Unis-Cité pour le recrutement et le suivi employeur,
- le Défenseur des droits de l'enfant pour la formation, le tutorat, les objectifs et le contenu de la mission,
- la Métropole pour les aspects logistiques et techniques.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

Pour l'année 2018, diverses actions ont été menées au sein de :

- 16 collèges et dans 86 classes de 6^{ème} et de 5^{ème} (soit 2322 élèves),
- 2 structures de loisirs (soit 60 élèves),
- 8 structures spécialisées dont l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF).

En termes d'évènements ils sont intervenus dans une école primaire (100 élèves) et dans un lycée (15 élèves de seconde). Ils ont participé aux assises de la solidarité de la Métropole (tenue d'un stand) et organisé un séminaire autour de la question des droits de l'enfant à la Maison de l'étudiant (MDE) de la Métropole (100 personnes). Ils ont également participé à plusieurs animations (chasse aux œufs du Secours Populaire, journée nationale de l'accès aux droits). Pour conduire ces actions, ils ont également bénéficié en parallèle d'une formation pédagogique via le Défenseur des droits et d'un accompagnement rapproché d'Unis-Cité.

Programme d'actions pour 2019

Le comité de pilotage composé des représentants de la DPPE, de l'association Unis-Cité, des représentants du Défenseur des droits et de l'Éducation Nationale, s'est réuni à 3 reprises sur l'année scolaire 2018/2019 et a validé la reconduction des objectifs fixés par le Défenseur des droits pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler pour 2019 l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 13 500 €, identique à celle attribuée en 2018.

3° - Actions en faveur des associations locales et métropolitaines de droit commun

La Métropole poursuit depuis 2015 son intervention auprès des associations locales et métropolitaines par le biais de subventions annuelles, instruites par les territoires.

En 2018, 17 associations ont été subventionnées pour un montant de 106 270 €

Programme d'actions pour 2019

Pour 2019, 18 associations ont déposé 21 dossiers de demande de subvention.

Le montant total des propositions pour 2019 est de 108 750 €.

Détail des propositions pour 2019 :

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2018 (en €)	Proposition 2019 (en €)
1 - Colin Maillard villeurbanne	maintien de liens parents-enfants et soutenir dans la parentalité le parent qui rencontre l'enfant	Non concerné	0
2 - Comité de la jeunesse au plein air du Rhône Lyon 6 ^e	favoriser le départ des enfants en centre de loisirs	0	0
3 - CRIJ Rhône-Alpes centre région Lyon 1 ^{er}	développer et animer le réseau métropolitain, action de professionnalisation	30 000	20 000
4 - CRIJ Rhône-Alpes centre région Lyon 1 ^{er}	espace santé jeunes	Non concerné	5 000
5 - CRIJ Rhône-Alpes centre région Lyon 1 ^{er}	atelier d'éducation à l'information	Non concerné	5 000
6 - éclaireurs et éclaireuses Lyon 1 ^{er}	activités de scoutisme durant les week-ends et les vacances scolaires, en faveur des jeunes, dont certains en difficultés	12 000	12 000
7 - Ecouter et prévenir (PAEJ) Vaulx en Velin	prévention des conduites à risques, lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les discriminations et la radicalisation, soutien à la parentalité	6 500	10 000
8 - Fédération départementale des centres sociaux Villeurbanne	soutien aux centres sociaux, accompagnement, animation géographique de réseaux	15 000	15 000
9 - Fondation ARHM (action recherche handicap et santé mentale) Lyon 8 ^e	renforcer et consolider le travail auprès des juges des enfants du TGI de Lyon. réduire les délais de prise en charge des familles et augmenter le nombre d'ordonnances judiciaires traitées.	Non concerné	0
10 - Ka Fete o momes Lyon 1 ^{er}	2 lieux d'accueil pour les enfants et les parents	5 000	5 000
11 - La cause des parents Villeurbanne	offrir aux parents un lieu d'accueil et d'échanges	2 000	1 200
12 - L'enfant bleu enfance maltraitée Villeurbanne	soutien auprès des victimes de maltraitance	900	900
13 - Le Valdocco Lyon 5 ^e	actions d'animation auprès des jeunes. accompagnement scolaire. soutien des parents. accompagnements individualisés	12 000	12 000
14 - L'ouvre porte Villeurbanne	accueil et hébergement de personnes à la rue par des particuliers-réseau de citoyens	Non concerné	2 500
15 - MA FAMILLE COMME UNIQUE Lyon 1 ^{er}	soutien à la parentalité et relation éducative	1 000	1 000
16 - Maison des familles de Vaulx en Velin	lieu de soutien à la parentalité	2 800	5 600
17 - Maison des familles de Lyon Lyon 2 ^e	soutien à la parentalité	1 000	1 000
18 - Maison des familles de Lyon Lyon 2 ^e	soutien aux mères, seules ou non, avec enfants handicapés ou malades	2 000	2 000
19 - Relais enfant parents Lyon 8 ^e	maintien du lien familial délité par l'emprisonnement d'un parent	2 350	2 350

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subvention 2018 (en €)	Proposition 2019 (en €)
20 - Réseau Rhône Ain Saône - (R2AS) (Fédération des MJC) Lyon 8°	accompagnement, soutien et coordination des MJC	5 000	5 000
21 - Union nationale des associations familiales (UDAF) Lyon 7°	soutien à la parentalité, accompagnement des familles	3 200	3 200
Total		108 750	108 750

B - Subventions auprès des centres sociaux et des MJC

Depuis 2015, la Métropole soutient le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance, notamment par la volonté de poursuivre son intervention en direction du secteur associatif.

Les centres sociaux et MJC sont subventionnés selon des critères permettant d'évaluer leur intervention dans le champ de la prévention auprès de la jeunesse, du soutien à la fonction parentale et du développement du lien social sur le thème du "mieux vivre ensemble".

La Métropole souhaite promouvoir les actions spécifiques qui s'inscrivent dans les orientations du Projet métropolitain des solidarités (PMS), telles que l'accompagnement à la scolarité, le soutien à la parentalité, la prévention en matière de santé, les actions de développement des liens intergénérationnels et le développement durable.

Le soutien financier de la Métropole vient en complément de celui des principaux financeurs que sont la CAF du Rhône et les communes. Il s'appuie sur des projets dont le contenu est directement en lien avec les compétences de la collectivité en matière de prévention et de protection de l'enfance.

En 2018, la Métropole a financé 79 dossiers dont 49 dossiers de centres sociaux, 1 dossier d'une collectivité territoriale et 22 dossiers de MJC, pour un montant total de 1 109 270 € (988 320 € pour les centres sociaux et 120 950 € pour les MJC).

Programme d'actions pour 2019

Pour 2019, la Métropole a reçu 72 dossiers dont 50 dossiers de centres sociaux (ou assimilés), 1 dossier d'une collectivité territoriale, présentant une demande stable et 21 dossiers de MJC.

L'enveloppe attribuée aux 72 demandes de subvention présentées ci-dessous s'élève à 1 120 090 € (1 003 240 € pour les centres sociaux et 116 850 € pour les MJC).

Centres sociaux

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
1 - Centre social et socio culturel Les Taillis (Bron)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	35 000	35 000
2 - Centre social Gérard Philippe (Bron)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture liens intergénérationnels	17 000	17 000
3 - Associations des centres sociaux de Caluire et Cuire (CS du Parc de la Jeunesse et CS des Berges du Rhône) (Caluire et Cuire)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité prévention radicalisation liens intergénérationnels développement numérique	20 000	20 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
4 - Centre social de la Berthaudière (Décines Charpieu)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	19 750	19 750
5 - Association de gestion des centres sociaux Dolto la Soie-Montabertlet (Décines Charpieu)	accompagnement à la parentalité apprentissage du français aide à l'insertion des adultes	15 500	15 500
6 - Centre social le Kiosque et l'Arche (Ecully)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	33 840	33 840
7- Centre social Mosaïque (Feyzin)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité apprentissage du français	Non concerné	0
8 - Centre social Michel Pache (Francheville)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	21 150	21 150
9 - Centres sociaux de Givors	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	42 000	42 000
10 - Centre social et culturel de Grigny	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	9 500	9 500
11 - Maison de la Tour animation culture loisirs (Irigny)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité	9 800	9 800
12 - Centres sociaux et culturels de La Mulatière	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	29 100	29 100
13 - Centre social quartier Vitalité (Lyon 1 ^{er})	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	11 000	11 000
14 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Grand'Côte (Lyon 1 ^{er})	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture développement numérique	28 200	28 200
15 - Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix-Rousse Pernon (Lyon 4 ^e)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture chantiers jeunes	12 600	12 600
16 - Centre social Saint Just (Lyon 5 ^e)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes	5 200	5 200
17 - Centre socio-culturel du Point du Jour (Lyon 5 ^e)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	16 000	16 000
18 – Centre de loisirs Arche de Noé / Armée du Salut (Lyon 7 ^e)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité initiatives solidaires et citoyennes	Non concerné	13 000
19 - Centre social et socioculturel de Gerland (Lyon 7 ^e)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	28 000	28 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
20 - Centre social Mermoz (Lyon 8°)	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité initiatives solidaires et citoyennes	16 800	17 000
21 - Association de gestion des centres sociaux des États-Unis Langlet Santy (Lyon 8°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	12 500	12 500
22 - Association pour la gestion du centre social Laënnec (Lyon 8°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	1 600	1 600
23 - Centre social de Champvert (Lyon 9°)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	32 900	32 900
24 - Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier (Lyon 9°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	16 900	16 920
25 - Pôle 9 MJC-Centre social de Saint Rambert (Lyon 9°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité prévention santé	17 300	17 300
26 - Centre social La Sauvegarde (Lyon 9°)	loisirs éducatifs animations culture et sport accompagnement parentalité développement durable aide à l'insertion des adultes	12 000	12 000
27 - Centre social Duchère Plateau René Maugius (Lyon 9°)	loisirs éducatifs accompagnement à la parentalité prévention santé éducation aux médias liens intergénérationnels développement numérique	37 000	37 000
28 - Association des centres sociaux et culturels de Meyzieu (centres René Cassin, Fora Tristan et Jean Rostand) (Meyzieu)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité prévention santé	26 000	26 000
29 - Association des centres sociaux d'Oullins	loisirs éducatifs accompagnement scolarité prévention santé développement numérique	51 000	51 000
30 - Centre social Graine de Vie (Pierre Bénite)	accompagnement scolarité animations sport et culture prévention santé	7 000	7 000
31 - Association des centres sociaux de Rillieux la Pape	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité éducation aux médias aide à l'insertion des adultes	32 000	32 000
32 - Centre social culturel Arc-en-Ciel (Saint Fons)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels	11 600	11 600
33 - Centres sociaux Fidésiens (centres sociaux de la Gravière et du Neyrard) (Sainte Foy lès Lyon)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	1 500	1 500

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
34 - Centre social et culturel des Barolles (Saint Genis Laval)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes	9 400	9 400
35 - Centre social Louis Braille (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité	18 500	18 500
36 - Centre socio culturel l'Olivier (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité	14 500	14 500
37 - Association de gestion du centre socio culturel la Carnière (Saint Priest)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes	9 000	9 000
38 - Centre social de L'Orangerie (Tassin la Demi-Lune)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture prévention santé aide à l'insertion des adultes	7 000	7 000
39 - Centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx en Velin)	loisirs éducatifs accompagnement à la parentalité animations sport et culture	26 300	26 300
40 - Centre social du Grand Vire (Vaulx en Velin)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes	27 000	27 000
41 - Centre social Georges Levy (Vaulx en Velin)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes liens intergénérationnels	44 000	44 000
42 - Association pour la gestion des centres sociaux des Minguettes (Vénissieux)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité animations sport et culture prévention santé	41 360	41 360
43 - Association pour la gestion du centre social Moulin à Vent (Vénissieux)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels	14 900	14 900
44 - Centre social de Parilly (Vénissieux)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité aide à l'insertion des adultes apprentissage du français développement numérique	14 000	14 000
45 - Centre social familial de la Ferrandière (Villeurbanne Sud)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité liens intergénérationnels aide à l'insertion des adultes apprentissage du français	15 000	15 000
46 - Association de gestion du centre social des Buers (Villeurbanne Nord)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture développement numérique	32 900	32 900
47 - Maison sociale Cyprien les Brosses (Villeurbanne Sud)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité développement numérique liens intergénérationnels	24 000	24 000

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
48 - Centre d'animation Saint Jean (Villeurbanne Nord)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture	40 420	40 420
49 - Centre social et culturel Charpenne-Tonkin (Villeurbanne Nord)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture chantiers jeunes	8 000	8 000
50 - Association pour la gestion du centre social de Cusset (Villeurbanne Nord)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité liens intergénérationnels	7 050	7 000
51 - Maison de quartier des Brosses-Commune de Villeurbanne	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture accompagnement scolarité liens intergénérationnels	7 000	7 000
Total		990 070	1 003 240

Maisons des jeunes et de la culture (MJC)

Libellé bénéficiaire	Objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
1 - MJC de Charly	développement durable animations sport et culture	400	400
2 - MJC de Fontaines Saint Martin	animations sport et culture prévention sante liens intergénérationnels	850	850
2 - MJC de Givors	accompagnement scolarité accompagnement à la parentalité animations sport et culture liens intergénérationnels	2 900	2 900
4 - MJC Presqu'île Confluence (Lyon 2°)	loisirs éducatifs développement durable accompagnement scolarité développement numérique	11 000	11 000
5 - MJC Maison pour tous salle des Rancy (Lyon 3°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement à la parentalité animations sport et culture développement numérique	24 000	24 000
6 - MJC Montchat (Lyon 3°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture	3 500	3 500
7 - MJC de Ménival (Lyon 5°)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture liens intergénérationnels	8 000	8 000
8 - MJC du Vieux Lyon (Lyon 5°)	animation culturelle initiatives solidaires et citoyennes liens intergénérationnels	2 700	2 700
9 - MJC Espace jeunes 6° (Lyon 6°)	initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture accompagnement scolarité liens intergénérationnels	3 500	3 500
10 - MJC Jean Macé (Lyon 7°)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations sport et culture	4 300	4 300
11 - MJC Laënnec Mermoz (Lyon 8°)	loisirs éducatifs accompagnement scolarité animations sport et culture	1 800	1 800

Libellé bénéficiaire	objet de la demande	Subventions 2018 (en €)	Propositions 2019 (en €)
12 - MJC Lyon Montplaisir (Lyon 8°)	loisirs éducatifs animations sport et culture	10 000	10 000
13 - MJC La Duchère (Lyon 9°)	initiatives solidaires et citoyennes développement durable	2 800	2 000
14 - MJC de Neuville sur Saône (Neuville sur Saône)	loisirs éducatifs animations sport et culture liens intergénérationnels	1 500	1 500
15 - MJC d'Oullins (Oullins)	loisirs éducatifs animations sport et culture	7 000	7 000
16 - MJC de Pierre Bénite (Pierre Bénite)	initiatives solidaires et citoyennes animations culturelles	5 000	5 000
17 - MJC O Totem (Rillieux la Pape)	initiatives solidaires et citoyennes animations culturelles	3 700	3 700
18 - MJC Espace Marcel Achard (Sainte Foy lès Lyon)	initiatives solidaires et citoyennes développement numérique animations culturelles	6 600	6 600
19 - MJC Jean Cocteau (Saint Priest)	initiatives solidaires et citoyennes accompagnement scolarité animations culturelles	4 300	4 300
20 - MJC de Vaulx en Velin (Vaulx en Velin)	initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture	12 000	12 000
21 - MJC de Villeurbanne (Villeurbanne)	loisirs éducatifs initiatives solidaires et citoyennes animations sport et culture	1 800	1 800
Total		117 650	116 850

II - Adoption et parrainage

A - Adoption

1° - Association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance (ADEPAPE)

Contexte

Cette association est un lieu d'entraide des anciens usagers de ASE et participe à l'effort d'insertion sociale des personnes accompagnées par la protection de l'enfance. L'ADEPAPE est une association loi 1901 dont la création est prévue par la loi. Dans le Rhône, celle-ci a vu le jour en 1943. La loi du 6 juin 1984 renforce le rôle de cette association (article L 224-11 du CASF) soulignant sa dimension d'insertion sociale. Depuis l'association s'est ouverte à l'ensemble des personnes admises ou ayant été admises dans les services de protection de l'enfance. La loi lui attribue un rôle de représentation dans différentes instances du domaine de l'adoption et de la protection de l'enfance.

Objectifs

L'ADEPAPE 69 comme 74 autres associations départementales, fait partie d'une fédération nationale reconnue d'utilité publique. Elle comprend 87 adhérents et 22 membres actifs bénévoles

L'ADEPAPE assure les missions suivantes :

- poursuivre le travail de représentation au sein des instances de l'adoption et de la protection de l'enfance : Les membres de l'association transmettent leur expérience et leur expertise au sein du conseil de famille, des commissions d'agrément, de la commission d'examen de la situation et du statut de l'enfant et du comité de coopération de la Maison de l'adoption,
- poursuivre les missions d'entraide et d'insertion sociale qui comprennent le travail d'accompagnement à la recherche des origines, la représentation et la défense des intérêts des usagers de la protection de l'enfance, sa mission de lieu d'accueil et d'échange, l'accompagnement des jeunes majeurs par le développement de la commission "jeunes" et une bonne articulation avec les services de la protection de l'enfance.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

L'ADEPAPE a participé avec beaucoup d'assiduité aux différentes instances du domaine de l'adoption et de la protection de l'enfance : 14 conseils de famille, 22 commissions d'agrément, 3 comités de coopération de la Maison de l'adoption.

L'association reçoit en entretien de jeunes adultes et des adultes pour la recherche des origines, des aides matérielles et financières ou une aide à l'insertion. La commission « jeunes » s'est réunie cinq fois ; elle axe son travail sur la recherche d'emploi, le logement et l'entraide. Un partenariat avec deux autres associations de protection de l'enfance (SLEA et SIAGE) s'est mis en place.

Le montant de la subvention versée en 2018 est de 16 500 €.

Programme d'actions pour 2019

L'association a présenté une demande de 15 500 € pour l'année 2019.

Il est proposé de renouveler le soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 15 500 €.

2° - Enfance et famille d'adoption (EFA)

Contexte

L'association EFA œuvre pour l'accompagnement des candidats à l'adoption, des parents adoptifs et des personnes adoptées. Association loi de 1901, la fédération EFA comprend au niveau national 8 000 familles adoptantes et des adoptés majeurs au sein de 92 associations départementales. La philosophie d'EFA est que le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant. Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à s'épanouir dans une famille qui devienne la sienne pour la vie.

L'association EFA 69 regroupe 230 familles/personnes dont 75 % sur la Métropole et 30 bénévoles membres du conseil d'administration. Son activité consiste à accompagner les candidats postulants à l'adoption, les familles adoptives et les personnes adoptées.

Objectifs

L'association EFA 69 assure les missions suivantes :

- poursuivre la coanimation des réunions d'information avec la Direction Adoption de la Métropole,
- poursuivre les groupes de paroles pour les postulants à l'adoption et les familles adoptives animés par des professionnels (psychologues) et des membres du conseil d'administration d'EFA 69,
- poursuivre l'espace de rencontre parents/enfants "Amusiquons-Nous" à la Maison de l'adoption.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

En 2018, la Métropole a poursuivi son travail de partenariat avec l'association qui est présente au conseil de famille ainsi que dans les deux commissions d'agrément. Elle coanime également avec la Direction Adoption les réunions d'information mensuelles à l'attention des candidats à l'adoption.

Elle joue un rôle particulièrement actif au sein de la Maison de l'adoption (comité de coopération, groupes de travail, groupes de parole et organisation mensuelle d'un espace rencontre avec des parents et des enfants).

Le montant de la subvention versée en 2018 est de 2 300 €.

Programme d'actions pour 2019

L'association a présenté en 2019 une demande de 3 100 € pour développer l'accompagnement des postulants à l'adoption et les activités au sein de la Maison de l'adoption, actions complémentaires de celles de la direction Adoption de la Métropole.

Il est proposé de renouveler le soutien à cette association en lui octroyant une subvention de 2 300 €.

3° - Femmes informations juridiques internationales Auvergne-Rhône-Alpes (FIJI RA)

Contexte

FIJI RA est une association à vocation régionale qui œuvre pour la défense des droits personnels et familiaux des personnes françaises et étrangères. Elle offre des informations et des conseils juridiques gratuits sur des questions de droit international privé de la famille à différents publics et des formations aux professionnels.

Objectifs

- défendre l'intérêt supérieur de l'enfant et des familles,
- informer les femmes françaises et étrangères de leurs droits personnels et familiaux,
- promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes,
- assurer la formation des professionnels et l'éducation populaire et citoyenne dans les quartiers prioritaires.

Bilan des activités réalisées au titre de 2018

Le bilan fait état de 748 demandes d'informations juridiques. Une partie importante de ces demandes émanent des professionnels des services sociaux des MDM et de la Direction Adoption. L'association est membre du comité de coopération de la Maison de l'adoption et participe à ses réunions.

Le montant de la subvention versée en 2018 est de 1 000 €.

Objectifs 2019

L'association a présenté une demande de 10 000 € pour les actions suivantes : permanences téléphoniques juridiques aux particuliers et aux professionnels concernant le droit international privé de la famille ; entretiens individuels et suivi de dossiers personnalisés ; session de formation. L'association est engagée avec la Direction Adoption dans les actions d'information et de formation sur l'accueil de l'enfant par jugement de kafala.

Il est proposé de soutenir cette association en lui octroyant une subvention de 1 500 €.

B - Parrainage

Association Horizon Parrainage

Contexte

Cette association favorise la création de réseaux de solidarité par la mise en place de parrainage de proximité et s'inscrit pleinement dans les actions de soutien à la parentalité. Depuis plusieurs années, le parrainage de proximité a fait l'objet d'une attention particulière tant dans ses aspects de protection de l'enfance que de soutien à la parentalité. À travers cette action, il s'agit de permettre à un enfant ou un adolescent de bénéficier de liens privilégiés avec un parrain ou une marraine et ainsi construire une relation affective avec un tiers bénévole.

Un partenariat riche s'est développé entre le service de l'ASE, des associations de parrainage, des établissements de la protection de l'enfance (Maisons d'enfants, foyers) et des services associatifs de milieu ouvert. Il a permis de créer les conditions favorables pour le développement du parrainage : constitution d'un groupe métropolitain du parrainage, rédaction et diffusion du référentiel "parrainage de proximité et protection de l'enfance : ensemble pour aider l'enfant à grandir", réflexion sur les rapports entre institutions de la protection de l'enfance et société civile, promotion de la coéducation en protection de l'enfance, participation à la conférence organisée le 20 janvier 2017 au musée gallo-romain sur le thème : "parrainage et protection de l'enfance".

Objectifs

Les objectifs poursuivis tels que inscrits dans le PMS sont les suivants :

- développer le parrainage de proximité pour les enfants placés et pour les mineurs non accompagnés sans oublier le parrainage dans le cadre de la prévention,
- développer le parrainage en donnant envie de devenir parrain, par le biais notamment d'actions de communication,
- accompagner les parrainages de proximité sur le territoire de la Métropole en renforçant le suivi des parrainages et l'encadrement des référents bénévoles,
- participer au travail de réseau partenarial.

Bilan des actions réalisées au titre de 2018

En 2018, l'association comptait 156 enfants parrainés dont 138 sur la Métropole soit 90 %. 68 % des enfants parrainés bénéficient d'un accompagnement au titre de la protection de l'enfance.

Plus de 130 000 heures de parrainages et 5 000 heures de bénévolat dit de structure ont ainsi été réalisées.

La Métropole a accordé en 2018 une subvention de 33 300 €.

Programme d'actions pour 2019

L'association a présenté une demande de subvention de 64 509 € pour l'année 2019.

Comme l'année précédente, il est proposé de subventionner une part fixe de 26 000 € à laquelle s'ajoute une partie variable en fonction du nombre total de parrainages actifs sur l'année 2019, sur la base de 140 parrainages à un coût unitaire de 100 €.

Pour l'année 2019, le montant maximum de la participation financière de la Métropole s'élève ainsi à 40 000 €.

Les subventions accordées cette année dans le champ de la prévention, de la protection de l'enfance et de la famille font pour partie l'objet d'une revalorisation à titre exceptionnel pour 2019, afin d'encourager et de développer les actions de lutte contre l'isolement, à hauteur de 11 800 € pour la prévention et protection de l'enfance et de 6 700 € pour l'adoption.

III - Modalités de versement

Concernant les subventions inférieures au seuil de 23 000 € et qui ne feront pas l'objet d'un conventionnement spécifique, leur versement sera effectué en une seule fois au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle elles sont dues.

Quel que soit le montant de subvention accordé, toutes les associations sont tenues d'adresser à la Métropole un bilan annuel précisant les actions réalisées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement pour 2019 d'un montant total de 1 560 750 € réparti comme suit

- 61 860 € au profit de la CAF, pour le financement du dispositif "VFS",
- 5 700 € au profit de l'ADTR,
- 76 350 € au profit de la Fondation AJD Maurice Gounon, pour le financement du dispositif "Service vacances",
- 90 000 € au profit de la Fondation AJD Maurice Gounon, pour le financement du dispositif "CAPS",
- 25 200 € au profit de Forum Réfugiés,
- 13 500 € au profit de l'association Unis-Cité,
- 108 750 € au profit des 18 associations locales de droit commun telles que réparties ci-dessus,
- 1 003 240 € au profit des centres sociaux tels que répartis ci-dessus,
- 116 850 € au profit des MJC telles que réparties,
- 15 500 € au profit de l'ADEPAPE,
- 2 300 € au profit de l'EFA,
- 1 500 € au profit de FIJI RA,
- 40 000 € au profit de l'association Horizon parrainage,

b) - les conventions à passer avec la CAF, la Fondation AJD Maurice Gounon, Forum réfugiés, Défenseur des droits/Unis-Cité, Horizon parrainage, les centres sociaux et les MJC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 560 750 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P35O5612 intitulée Subventions relations partenariales associations et/ou structures.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.